

COMPTE RENDU DU 19 MARS 2021
CONSEIL MUNICIPAL

Excusée : Danielle CARRERE donne pouvoir à Claude JOURDAN
Secrétaire : Mme RIMET-MEILLE Josette

-Signature du registre des délibérations du 11 décembre 2021

1 – Vote du compte de gestion et du compte administratif de 2020

En conformité avec la prévision budgétaire votée en début d'année les élus approuvent à l'unanimité les comptes de la commune de l'année 2020 :

	Recettes	Dépenses	Résultats
Fonctionnement :	119 744.08	83 614.41	36 129.67
Investissement :	99 249.10	18 509.27	80 739.83

2- Affectation des résultats de l'année 2020

Les élus décident à l'unanimité de reporter les résultats de l'année 2020 aux résultats des années précédentes.

Ainsi, ce solde cumulé (fonctionnement + investissement) fait apparaître une somme de 650 021.80 €, cette somme permettra à la commune de réaliser les investissements qui s'avéreront nécessaires au cours des prochaines années.

3- Préparation du budget de la commune pour l'année 2021

Vote des taux d'imposition des taxes locales 2021

A l'unanimité les élus décident de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales en vigueur depuis plusieurs années, à savoir taxe foncière bâtie 7.48 % et taxe foncière non bâtie 41.94 %.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation il est demandé par les services fiscaux d'affecter aux communes la part départementale de 15.9 %.

Ainsi les taux votés s'établissent pour 2021 :

Taxe Foncière Propriété Bâtie 7.48 % +15.9 % =23.28%

Taxe Foncière Propriété Non Bâtie 41.94 %

4- Vote de subventions aux associations locales

Comme chaque année les élus décident d'accorder des subventions à des associations qui interviennent à divers degrés et dans différents domaines de la vie de notre commune.

Ainsi les élus décident d'accorder un total de 2362 € à huit associations : ADMR, téléthon ; ligue contre le cancer, pompiers de Roybon, pompiers de Chevrières, souvenir français, ARIA et santé bien-être.

5- Vote du budget 2021

Après avoir étudié chaque poste de recettes et de dépenses les élus décident pour l'année 2021 :

Budget équilibré en recettes et dépenses réelles de fonctionnement à 112 427.33 €

Budget équilibré en recettes et dépenses d'investissement à 214 096 €

Cette année 2021 en investissement un accent particulier sera mis sur l'entretien des routes où 30 000€ de travaux sont prévus ainsi que pour la rénovation de la maison du village où 75 000€ de travaux sont prévus (isolation, toiture, chauffage, électricité etc...). Cette réhabilitation permettra à la commune de dégager un ressource supplémentaire par la location.

Budget voté à la majorité (10 voix pour et 1 abstention)

6- Modification des statuts du SIRCO

Suite au regroupement de la commune de Dionay avec Saint Antoine L'Abbaye il est nécessaire de modifier les statuts du centre de soins de Chatte dont la commune de Bessins adhère.

COMPTE RENDU DU 19 MARS 2021
CONSEIL MUNICIPAL

7- Demande de subvention

Dans le cadre de travaux de rénovation de la maison du village les élus demandent au maire de faire toutes les démarches pour obtenir des subventions du conseil départemental et de l'état.

8- Tarif de la salle communale

Les élus déterminent les tarifs pour les différentes mises à disposition de notre salle communale. Ceux-ci sont consultables en mairie.